

Assemblée communale du 22 mai 2012

En présence de 14 citoyennes et citoyens, M. Luc Déglise, syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire en saluant cordialement tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Fabrice et Mireille Gendre, Evelyne et Mélanie Gendre, Fabien Déglise, Henri Gendre, Mahaut Aeschlimann ainsi que Béatrice Lehner.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle du 11 mai 2012, par affichage au pilier public et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à mains levées à moins qu'une demande de vote à bulletins secrets soit admise par 1/5 des membres présents.

Aucune remarque n'est faite au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : Bernadette Gendre et Benjamin Gaillard.

Le syndic donne ensuite des informations concernant la statistique de la population de notre commune.

Statistique de la population de Villarsel-sur-Marly au 22.05.2012

Population: 86 habitants dont 56 électeurs et électrices et 18 personnes de nationalité étrangère. 15 enfants et jeunes ont moins de 18 ans. 3 sont scolarisés à Marly Cité, 1 dans une classe spéciale et 3 vont au CO.

Départs depuis la dernière assemblée :

Petermann Christophe, parti le 01.02.2012 pour la commune de Toffen/BE

Gasser Darian, parti le 01.04.2012 pour la commune de Fribourg

Geraci Tiziano, parti le 15.04.2012 pour la commune de Villars-sur-Glâne

Arrivées depuis la dernière assemblée :

Cardinale Maria et Progin Jérôme, arrivés le 01.01.2012, nouveaux propriétaires, ch. de Villarsel 6

Meyer Florence, arrivée le 01.01.2012, ch. de Villarsel 37

Raemy Gabriella, arrivée le 01.02.2012, ch. de Villarsel 2

Vogel Navina, arrivée le 15.02.2012, ch. de Villarsel 17

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2011

Le syndic passe ensuite la parole à la secrétaire pour la lecture dans son intégralité du procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2011. Dans la statistique de la population, la secrétaire a omis de mentionner le décès le 6 juillet 2011 de M. Yves Kilchoer.

Le PV est approuvé à l'unanimité et par acclamations par l'assemblée.

2. Rapport d'activité du Conseil communal :

Depuis la dernière assemblée, le CC a eu 8 séances et a traité les objets suivants :

a) Site internet : Depuis ce jour, le site internet de notre commune est ouvert, on y trouvera toutes les infos utiles. Ce site sera régulièrement mis à jour par nos soins. Le site est accessible avec 2 noms : villarsel-sur-marly.ch ou villarselsurmarly.ch.

b) Transports scolaires : Le contrat avec le prestataire de service Taxi Le Mouret a été signé tout récemment. Le mandat commencera à la rentrée 2012.

c) Crèche Capucine : La Convention a été mise à jour suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les structures d'accueil de la petite enfance.

Cette Convention a été acceptée et signée par le CC.

d) Convention funéraire : Pour rappel, le syndic donne la base légale en rapport à la sépulture :

- Toute personne a droit à une sépulture digne

- Les frais de sépulture pour une personne indigente sont à charge de la commune de domicile.

Afin d'éviter que la commune soit obligée d'honorer des factures pour des frais de sépulture élevés et, après discussion dans le cadre de la Conférence des Syndics et du SSHS, il a été proposé aux communes de signer des conventions avec des entreprises de Pompes funèbres.

Le CC a signé une convention avec 2 entreprises de Pompes funèbres qui sont actives dans la région (Murith et Pompes funèbres générales); cependant, aucune base légale ne peut obliger la famille de la personne indigente à choisir l'une de ces entreprises.

En plus de ces différents dossiers, le CC s'occupe de la gestion courante des affaires communales et participe aux assemblées d'associations intercommunales ; il étudie également les avant-projets de loi qui sont mis en consultation.

Le syndic termine le rapport d'activité du CC en remerciant ses collègues du CC ainsi que la secrétaire et la caissière pour leur bonne collaboration.

La discussion est ouverte :

Roch Dupraz demande quelles sont les informations qui seront mises sur le site internet. Le syndic répond que ce site doit répondre à la loi sur l'information et qu'il sera alimenté et filtré par le CC.

3. Comptes 2011 et approbation :

M. Luc Déglise commente les résultats des différents postes du compte de fonctionnement. Dans le poste enseignement et formation, à noter que les frais de transports scolaires pour notre commune sont englobés dans le pot commun des frais qui sont répartis entre les communes de Marly, Pierrafortscha et Villarsel concernant les élèves du cercle scolaire primaire.

Concernant le SSHS, à noter un remboursement de Fr. 2'242,15 ce qui démontre la qualité d'un service de proximité avec le suivi des dossiers.

Dans le poste « Protection et environnement », le montant dévolu aux déchets représente le 72 % par rapport aux charges.

Dans le poste « finances et impôts », les produits sont inférieurs aux montants mis au budget et le déficit de l'exercice est de Fr. 7'757.10.

Le résultat du compte des investissements est positif du fait de la vente d'une parcelle communale (Charges de Fr. 58'369.50 et produits de Fr. 208'731.20)

Au bilan, la fortune nette au 31.12.2011 est de Fr. 457'100.62

Le capital disponible au 31.12.2011 est de Fr. 143'410.62

Le montant global des engagements hors bilan est de Fr. 75'000.- env.

Le syndic donne ensuite la parole à M. Benjamin Gaillard, président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

Conformément au mandat qui lui a été confié, la commission financière s'est réunie le lundi 7 mai 2012 au domicile du Chef des finances de la commune. M. Luc Déglise.

La commission financière a parcouru les comptes 2011 de la commune et a pris connaissance du rapport établi le 30 avril 2012 par la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle, organe de contrôle. Il y a également lieu de préciser que Mme Stéphanie Gremaud caissière de la commune, Luc Déglise et Benjamin Gaillard se sont retrouvés le 26 avril 2012 à la fiduciaire précitée pour l'analyse de comptes 2011.

Le déficit du compte fonctionnement 2011 correspond au budget établi. Le résultat positif du compte des investissements dû à la vente du terrain communal a permis plusieurs amortissements autorisés.

La commission financière n'a pas d'autres commentaires particuliers à formuler. Elle approuve donc le rapport établi par l'organe de contrôle. Elle remercie très chaleureusement les personnes responsables de la tenue des comptes, en particulier Mme Stéphanie Gremaud, caissière, et demande à l'assemblée d'approuver par main levée les comptes de fonctionnement et des investissements 2011 de la commune de Villarsel-sur-Marly.

Le syndic remercie Benjamin Gaillard pour la lecture de ce rapport et pour avoir repris la présidence de la commission financière.

A la question « Que toutes celles et ceux qui approuvent les comptes de fonctionnement et des investissements 2011 s'expriment par main levée ».

Les comptes 2011 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée communale.

4. Statuts de l'ARS :

Ces statuts ne seront pas lus. Ils étaient à disposition au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée.

Le syndic cite tout d'abord les buts de l'Association (art.3)

- Le développement régional
- Le financement des infrastructures d'intérêt régional
- La représentation des intérêts des communes de la Sarine.

Les communes membres sont réparties en quatre secteurs :

- Fribourg
- Ceinture (Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf)
- Sarine Nord et Sarine Ouest
- Haute Sarine dont fait partie notre commune

Composition et attribution de l'assemblée des délégués (art. 7)

- Elle est composée :
 - a) du préfet qui préside l'assemblée
 - b) des délégués de chacune des communes membres, à raison d'un délégué par 2000 hab. ou fraction de 2000 hab.

- Elle élit le vice-président et les autres membres du Comité
- Elle approuve la réalisation des projets d'intérêts régionaux ainsi que la répartition supplémentaire d'investissement, soit le montant pris en charge par les communes directement intéressées à la réalisation du projet, telles que les communes sièges (art.31)
- Les décisions concernant la participation du fonds régional doivent obtenir une majorité de 60 % des voix exprimées.
- En dessus d'un montant de 5 Mio, ces décisions sont soumises au référendum financier facultatif (art. 27 al. 2) et en dessus de 15 Mio au référendum financier obligatoire (art. 27 al.3).

Composition du Comité de Direction :

- Il comprend treize membres choisis au sein de l'assemblée des délégués ; ils sont élus pour une période administrative de cinq ans et sont rééligibles (sont membres le président de l'assemblée des délégués ainsi que 3 représentants par secteur)

Financement :

- Un fonds régional d'investissement est constitué qui est destiné au financement ou au subventionnement de travaux d'intérêt régional. L'alimentation de ce fonds par les communes (art. 30) est fixée à 1 Mio par année (env. Fr. 11.- par hab.)
- La contribution annuelle pour l'investissement sous forme de forfait est répartie entre les communes membres selon la clé de répartition suivante : 75 % en fonction de la population légale et 25 % selon la population légale pondérée par l'IPF. (selon population à fin 2010 : Fr. 834,80 pour Villarsel)
- La contribution annuelle de fonctionnement de l'association (charges administratives) est répartie entre les communes selon la même clé de répartition. Le montant n'est pas connu.

Points positifs d'une Association régionale :

- Création d'une structure régionale favorisant le développement de projets d'intérêts communs
- Défense des intérêts des communes du district
- Possibilité de réaliser des projets d'envergure régionale

Points négatifs :

- 4 secteurs (dont l'un englobe la Haute Sarine rive gauche et droite)
- Les intérêts et amortissements ainsi que les frais de fonctionnement de l'ouvrage construit ne sont pas définis dans les statuts (discussion ultérieure en assemblée des délégués) art. 25 : que se passe-t-il si le PPP choisi comme « bénéficiaire » tombe en faillite.
- L'art.26 ouvre la porte à toute forme de subvention
- Fonds de financement + limite d'endettement = versement sans fin pour les communes
- Charges liées et investissement hors bilan supplémentaires.

La discussion est ouverte.

Bastien Gendre demande si l'unanimité des communes est nécessaire pour la création de cette Association. Réponse positive.

Jean-Marie Déglise pense que l'agglomération sera prioritaire pour les projets à réaliser et propose que les communes hors de cette ceinture pourraient participer aux investissements mais pas aux charges d'exploitation.

Roch Dupraz propose que le fonds soit alimenté seulement quand il y a un projet précis.

Mme Regula Barrett demande si les statuts seraient rediscutés en cas de rejet. C'est probable mais sans aucune certitude. Le projet d'une telle Association pourrait aussi être « enterré ».

L'idée de se réunir pour défendre des intérêts communs est acquise à l'assemblée, mais avec certaines conditions.

Le CC ne donne pas de préavis pour ce vote.

Par contre, la commission financière donne lecture de son préavis :

« Le projet de réunir les communes régionales au sein d'une association est ambitieux. La commission estime que la commune pourrait participer à un financement ponctuel de projets précis. Toutefois, elle ne peut pas s'engager à un financement à long terme sans éléments concrets.

C'est pourquoi, la commission financière propose le rejet des statuts tout en laissant libre choix à chaque citoyen de se prononcer ».

Après la présentation des principaux articles des statuts, de la discussion qui a suivi et du préavis de la Commission financière, le syndic propose de passer au vote :

« Que toutes celles et ceux qui approuvent les statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) se prononcent par main levée ».

Les statuts de l'ARS sont rejetés par l'assemblée communale par 11 non et 3 abstentions.

5. Divers :

Le syndic ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Déglise, syndic, peut clore cette assemblée à 21 h 50 en remerciant tous les participants et en les invitant à partager le verre de l'amitié et les douceurs préparées par les dames expertes en pâtisserie.

La secrétaire :

M. Dupraz

Le syndic :

L. Déglise